

Sûreté info



N° 005 du 1^{er} semestre 2018

Revue Semestrielle d'information de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE

GRATUIT

CERTIFICATION DES AERODROMES

Voyager par avion

Comment sont traités les bagages des passagers ?

Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA

Santé

Quels vaccins avant le voyage à l'étranger?



NOUS
CONSTRUISONS L'AVENIR
ET NOUS ALLONS AU DELA
DE VOS ATTENTES,
POINT !

 +228 22 61 62 22 / 92 44 44 44

 info@marina-immo.com

 344, Avenue Akei - Wuiti B.P 20141 Lomé Cité - TOGO

 www.marina-immo.com



S O M M A I R E

Directeur de publication

Lt-Col Langbatibe BOLIDJA

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou
BOKOSSA Tyhira Hébéline
SINGO Tellah Waké
NAPO-KOURA Tchontchoko
AVEKO Dzigbode Kossiwa
TIFAYA Kotolbéna
BAVI Kpadé

Secrétariat de rédaction

BOKOSSA Tyhira Hébéline

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké
AVEKO Dzigbode Kossiwa

Gestion financière & Abonnement Insertions

NAPO-KOURA Tchontchoko

Infographie et Impression

Relief Communication
Tél. +228 22 42 25 22 / 91 68 18 00

Photographie

Millenium Production
Tél. +228 22 36 47 79 / 90 02 71 25

Contact

Tél: (+228) 22 26 26 20
Fax: (+228) 22 26 26 22
E-mail : sureteinfo@yahoo.fr
sureteinfo@asaige.tg
Site web: www.asaige.tg
01 BP: 1029 Lomé 01
99, rue 243 Tokoin Wuiti

04 EDITO

05 CERTIFICATION DES
AÉRODROMES

07 CONTRÔLE QUALITÉ
DES SERVICES DE
SÛRETÉ

09 EVALUATION DU
SYSTÈME DE SÛRETÉ
AÉROPORTUAIRE

10 COMMENT SONT
TRAITÉS LES BAGAGES
DES PASSAGERS?

12 A LA DECOUVERTE
DES SERVICES
OPERATIONNELS DE
L'ASAIGE

15 UTILISATION DES
DRONES : ENJEUX ET
DÉFIS

18 QUELS VACCINS FAIRE
AVANT LE VOYAGE À
L'ÉTRANGER ?



DE LA NECESSITE DE FORMER DAVANTAGE ET D'IMPLIQUER LE PERSONNEL DANS LA LUTTE

Nous pouvons sans crainte affirmer que, depuis sa création à ce jour, l'ASAIGE a mis en place un système combinant des moyens réglementaires, organisationnels, humains et matériels pour garantir une sécurité et une sûreté optimales de la plateforme aéroportuaire. Et si les malheureux événements du 11 septembre 2001 ont suscité une réaction adéquate de l'industrie du transport aérien et de tous ses acteurs, permettant ainsi de réduire considérablement les catastrophes majeures, il faut faire remarquer que les esprits malintentionnés redoublent d'ingéniosité dans leur objectif de sabotage et de destruction massive.

En effet, aux menaces traditionnelles, s'ajoutent désormais de nouvelles menaces, dont il faut prendre toute la mesure. Celle qui focalise les attentions aujourd'hui, est le risque d'attentats directs dans les aéroports. Mais il y a surtout l'émergence des menaces technologiques caractérisées par la cybercriminalité, les missiles sol-air à courte portée (MANPADS), l'utilisation malveillante des drones, les hackers, etc.

Ces nouvelles menaces technologiques devront trouver des réponses de prévention et d'élimination à travers une série de mesures telles que : la présence systématique d'agents spécialistes de l'analyse comportementale dans les aéroports, pour détecter les profils dangereux; l'identification et la surveillance des

sites potentiels de tir; l'installation d'équipements de dernière génération et le renforcement des systèmes de vidéosurveillance en faisant en sorte que l'ensemble des zones publiques soient filmé en permanence par des caméras; etc.

Il importe donc de former toutes les ressources humaines opérationnelles conséquentes pour parer à ces nouvelles menaces. Ces programmes de formations à entreprendre, visent principalement à développer le savoir théorique, le savoir-être, le savoir-faire, la technicité, les réactions en situation d'urgence, etc.

L'ASAIGE s'engage ainsi à déployer progressivement et selon les moyens financiers dont elle disposera, un programme ambitieux de formations de ressources humaines dans le souci premier d'efficacité opérationnelle.

Aussi la sûreté étant l'affaire de tout le monde, nous comptons toujours sur l'adhésion de tous à cette culture de sûreté et surtout sur les acteurs directement impliqués car l'expérience montre que l'efficacité des mesures dépend de l'état d'esprit sûreté qui prévaut sur la plateforme aéroportuaire.

Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA

Coordonnateur de l'ASAIGE

Exigences de Certification des Aéroports

Maintenir un haut niveau de performance pour conserver le certificat d'aéroport



Dans son volume consacré à la conception et à l'exploitation technique des aéroports, l'annexe 14 de la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale, recommande que les États certifient les aéroports utilisés pour les vols internationaux en tenant compte des spécifications de ladite annexe et des autres spécifications pertinentes de l'OACI, et au moyen d'un cadre réglementaire approprié.

Toujours concernant le processus de certification des aéroports, elle précise plus loin que, dans le cadre du processus de certification, les États veilleront à ce qu'un manuel d'aéroport, contenant tous les renseignements utiles sur le site, les installations, les services, l'équipement, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de l'aéroport, y compris un système de gestion de la sécurité, soit soumis par le postulant pour approbation

ou acceptation avant la délivrance du certificat d'aéroport.

Quelle est l'importance du certificat d'aéroport ?

La certification d'un aéroport est importante dans la mesure où la délivrance d'un certificat à un aéroport signifie pour les compagnies aériennes et les autres acteurs qui utilisent cet aéroport, qu'au moment de la

certification, l'aérodrome répond aux spécifications concernant les installations et l'exploitation technique et que, selon l'autorité de certification, il est capable de continuer à y répondre pendant la période de validité du certificat.

De plus, les informations sur l'état de certification de l'aérodrome sont fournies aux services d'information aéronautique compétents pour être incorporées dans les publications d'information aéronautique (AIP). La certification définit aussi une base de référence (contrat entre l'autorité de l'aviation civile et l'exploitant d'aérodrome) pour la surveillance continue de la conformité aux spécifications.

Démarche pour obtenir un certificat d'aérodrome

La certification d'un aérodrome est un processus qui repose sur plusieurs étapes. Brièvement, tout part de l'expression d'intérêt du postulant, de la demande formelle de l'évaluation. Ensuite, interviennent l'évaluation des installations et de l'équipement de

l'aérodrome, la délivrance ou le refus du certificat d'aérodrome. Et enfin, la publication dans l'AIP, du statut d'aérodrome certifié et des précisions requises.

Ce qu'il faut retenir de la délivrance du certificat d'aérodrome

L'annexe sus-mentionnée, constitue la base réglementaire de la certification des aérodromes. Elle comprend des normes et pratiques recommandées (spécifications) qui prescrivent les caractéristiques physiques et surfaces de limitation d'obstacles que doivent présenter les aérodromes, ainsi que certaines installations et certains services techniques fournis sur un aérodrome.

Il faut souligner que, lorsqu'un aérodrome est certifié, les compagnies aériennes et autres prestataires de services sont rassurés et n'hésitent pas à s'installer dans cet environnement sûr et sécurisé, gage du développement de leurs affaires. C'est le cas de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma qui accueille de plus en plus

de compagnies aériennes.

En effet, engagé dans le processus de certification, l'exploitant de l'aéroport de Lomé (SALT) a reçu son premier certificat en mai 2014 dont la durée de validité a été de trois (03) ans. A l'expiration du certificat, il a formulé, à l'échéance précisée par les référentiels nationaux, une demande en vue de son renouvellement.

A l'instar du processus de certification, le processus de renouvellement du certificat consiste à parcourir de nouveau tous les domaines sus-indiqués, pour s'assurer que l'exploitant d'aérodrome maintient un niveau élevé et constant de sécurité. C'est à cet examen qu'a été soumis le gestionnaire de l'aéroport de Lomé qui s'en est sorti avec le renouvellement du certificat et dont la cérémonie de remise officielle a eu lieu le 20 décembre 2017 dans les locaux de l'agence nationale de l'aviation civile du Togo, en présence des acteurs de la plateforme aéroportuaire et du ministère du transport.

(Réf/www.icao.int)

Yatimpou DJATO



Contrôle qualité ou comment assurer la qualité des services de sûreté par le contrôle

La démarche en gestion de la sûreté exige quatre (04) actions : planifier, organiser, diriger et contrôler. Dans cette approche, toute activité en sûreté doit faire l'objet d'un contrôle de la qualité pour s'assurer de la bonne continuité de sa mise en œuvre. C'est pour cela que l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a exigé que chaque État contractant développe un programme national de contrôle de la qualité des mesures de sûreté; programme duquel doivent découler les programmes aéroportuaires de contrôle de la qualité d'une part, et d'autre part, le programme interne de contrôle de la qualité pour les entités intervenant sur un aéroport.

À cet égard, les mesures de contrôle de la qualité



peuvent être définies comme comprenant les techniques et les activités de surveillance mises en œuvre pour évaluer le système de sûreté de l'aviation civile et, s'il y a lieu, pour éliminer les carences constatées.

Afin de se conformer à cette exigence de l'OACI, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) a créé, par note de service N°035/2015/ASAIGE/COORD, une équipe de contrôle de la qualité des activités de sûreté. Composée d'inspecteurs et d'instructeurs sûreté, qui sont formés dans les écoles de formation de l'OACI.

Cette équipe a pour mission de :

- élaborer et mettre en œuvre un planning de contrôle de la qualité interne ;
- évaluer et améliorer le niveau de conformité de l'application des règles et procédures de sûreté par rapport aux exigences nationales, régionales et internationales en matière de sûreté ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des mesures de sûreté par les sociétés privées de sûreté et de sécurité opérant sur l'aéroport de Lomé ;
- conduire le processus d'amélioration continue des prestations de sûreté ;

Sûreté

- suivre l'application et faire la mise à jour des procédures d'exploitation normalisée ;
- élaborer et suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctrices suite aux différents audits et inspections en sûreté ;
- rédiger les rapports périodiques sur l'état de la sûreté à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma.

Pour accomplir sa mission, l'équipe effectue des activités de contrôle qualité notamment des audits de sûreté, des inspections

de sûreté, des tests, des enquêtes et des investigations conformément à un planning annuel établi en début de chaque année.

L'année 2017 a été marquée par l'exécution de plusieurs activités de contrôle dont l'audit de sûreté, organisé du 11 au 18 décembre 2017. Cet audit a permis de faire une évaluation complète de tous les aspects contenus dans le programme de sûreté aéroportuaire (PSA) et de formuler des recommandations visant à corriger d'éventuels

dysfonctionnements.

En définitive, le contrôle qualité, technique de surveillance et de supervision des activités de sûreté, est indispensable pour garantir une amélioration continue du système de sûreté, dans la mesure où il permet de relever des carences et d'y apporter des corrections pour éviter que des actes illicites soient commis à l'encontre de l'industrie du transport aérien.

Dzigbode K. AVEKO



Groupe YCIA-TIS

1385, Bd Notre Dame des Apôtres
Bè-Kpéhénou
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 20 68 23, Fax: +228 22 20 23 80
E-mail : info@groupeyciatiss.com
Site web : www.groupeyciatiss.com

**Société Commerciale
d'Assistance et de
Représentation**

1385, Bd Notre Dame des Apôtres
Bè-Kpéhénou
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 22 65 23, Fax: +228 22 21 17 97
E-mail : info@inibotogo.com
Site web : www.inibotogo.com

**Transit Transport
Manutention
Entreposage
Consignation**

Zone Portuaire Immeuble YCIA-PORT (Ex Imm
BANAMBA)
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 27 60 06, Fax: +228 22 27 60 07
E-mail : info@logitransotogo.com
Site web : www.logitransotogo.com

**Cabinet-conseil
CREM
Multisecteurs
La crème des conseils**

1385, Bd Notre Dame des Apôtres
Bè-Kpéhénou - Immeuble PAULINA
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 20 23 27, Fax: +228 22 22 30 46
E-mail : info@cremtogo.com
Site web : www.cremtogo.com

**Manutention
Transit
Transport
Entreposage
Consignation**

Zone Portuaire Immeuble YCIA-PORT (Ex Imm BANAMBA)
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 27 60 05,
Fax: +228 22 27 60 07
E-mail : info@uniporttogo.com
Site web : www.uniporttogo.com

EVALUATION DU SYSTÈME DE SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE



du système de sûreté de l'aviation civile, d'en établir la conformité et l'efficacité par rapport aux exigences réglementaires ; en l'occurrence, le programme de sûreté d'aéroport (PSA). Cet audit s'est effectué en trois phases : la réunion

effet les auditeurs ont procédé par des entretiens, des observations de la mise en œuvre des mesures, l'étude des différents programmes et manuels des différents prestataires.

A l'issue de cette démarche, des recommandations ont été formulées à l'endroit des entités auditées, pour corriger les carences relevées, toujours dans l'objectif d'assurer un environnement aéroportuaire sûr et



d'ouverture, l'audit proprement dit et la réunion de clôture.

Au cours de la réunion d'ouverture à laquelle ont pris part plusieurs acteurs de la plateforme aéroportuaire, l'équipe des auditeurs a présenté les domaines de l'audit, le code de déontologie

de l'équipe et a validé le plan d'audit. Par la suite, l'audit a porté, entre autres, sur le système de délivrance des titres d'accès, le contrôle d'accès, la formation du personnel de sûreté, le contrôle de la qualité, les opérations aéroportuaires, la coordination entre les différents acteurs de la plateforme aéroportuaire, l'évaluation de la menace, la riposte à des actes d'intervention illicite... A cet

sécurisé.

Tout comme à l'ouverture, la réunion de clôture s'est déroulée dans la salle de réunion de l'ASAIGE et a consisté en la présentation sommaire des différentes constatations, des points de conformité et de non-conformité relevés. Au cours de cette cérémonie marquant la fin de l'audit, le Coordonnateur de l'ASAIGE, le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA a réitéré son engagement à mettre tout en œuvre pour accomplir la mission de l'ASAIGE. Cette rencontre a connu la présence effective du personnel de l'ASAIGE, des agents opérationnels, des représentants des structures partenaires et des compagnies aériennes, des sociétés de sûreté et de sécurité privées.

Kotolbéna TIFAYA

Dans le cadre de l'exécution des activités inscrites à son programme interne du contrôle qualité, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA (ASAIGE) a commandité un audit de sûreté qui s'est déroulé à l'aéroport de Lomé du 11 au 18 décembre 2017. Conduit par une équipe de six (06) auditeurs, ledit audit avait pour objectif principal d'évaluer le fonctionnement

Voyager par avion

COMMENT SONT TRAITÉS LES BAGAGES DES PASSAGERS ?

Le transport aérien est le mode de transport le plus sécurisé et le plus fiable au monde. Toutefois, de par sa complexité, il inspire le plus souvent chez les passagers la peur et l'inquiétude. Ceci est très souvent dû au fait que certains des aspects du voyage échappent au contrôle du passager. L'un de ces aspects est le traitement des bagages. Il y a deux types de bagages : les bagages à main qui sont transportés dans la cabine et les bagages de soute, transportés dans la soute de l'aéronef (avion).

Il convient de préciser que, quelle que soit la nature du bagage, l'annexe 17 de la convention de Chicago relative à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) exige que tout bagage devant être transporté sur un aéronef soit **inspecté et filtré** au même titre que son propriétaire. Cette inspection-filtrage permettra de dépouiller ledit bagage de tous les objets, articles ou substances, pouvant être utilisés pour commettre un acte d'intervention illicite ou pour porter atteinte à la sécurité des passagers, des installations et autres personnes au sol. Ces dispositions écrites sous forme de normes et pratiques recommandées sont traduites dans les documents nationaux de sûreté et de sécurité du transport aérien.

Le présent article a pour objectif d'aider les passagers à s'imprégner du traitement de leurs bagages pour savoir ce qu'il faut transporter pendant leur voyage.

LES BAGAGES DE CABINE

Les bagages de cabine sont transportés par le passager dans la cabine de l'aéronef. Il doit avoir un gabarit standard et un poids raisonnable, généralement d'environ 10 kilos (ou selon les indications de la compagnie aérienne) lui permettant de rentrer dans les compartiments à bagages de cabine de l'aéronef. Quand ces gabarits et poids ne sont pas respectés, le bagage de cabine en question peut être retiré à la porte d'accès de l'aéronef et transféré dans la soute avec une étiquette manuelle, mais avec une forte probabilité de perte le bagage à l'arrivée ou de le récupérer avec retard.

Ces bagages ne doivent pas contenir des articles dits **interdits en cabine**. Cette information est souvent méconnue des passagers qui se voient privés de certains de leurs effets personnels importants mais dont la présence en cabine peut être dangereuse pour le vol. Il s'agit des articles tels que **les armes**



à feux (pistolets, revolvers, fusils mitrailleurs, fusils de chasse, etc. ainsi que leurs répliques) ; **les instruments contondants** (matraque, boule de pétanque, etc.) ; **les armes tranchantes et objets pointus** (couteaux de toute lame, tourne vice, etc.) ; **les engins explosifs** ainsi que **les liquides inflammables et les**

substances chimiques ou toxiques. Pour contrecarrer la menace aux explosifs liquides, les liquides, les aérosols et les gels (pattes dentifrices, parfums, etc. se trouvant dans les effets personnels et dépassant 100 ml) sont également retirés.

Ces désagréments que rencontrent les passagers proviennent souvent de la méconnaissance des procédures aéroportuaires relatives au traitement des bagages.

LES BAGAGES DE SOUTE

Comme leur nom l'indique, les bagages de soute sont plus volumineux et sont chargés dans la soute de l'aéronef. Ils sont de dimensions plus variables. Dans le but de séduire leurs clientèles, les compagnies aériennes s'efforcent d'accorder des poids variables. Par exemple, certaines compagnies offrent 23 kilos fois deux à chaque

passager en classe économique et 32 kilos fois deux en classe affaires, pour les vols à destination de l'Europe.

Au regard de son contenu, le bagage de soute doit être traité avec soin et attention, depuis le comptoir d'enregistrement jusqu'au chargement bord de l'aéronef, en passant par le poste de filtrage, la zone de tri et l'acheminement au pied de l'aéronef.

– Au comptoir d'enregistrement :

Quelle que soit la taille du bagage de soute, il ne doit pas constituer un danger pour les passagers et l'aéronef. C'est pour cette raison que, conformément aux procédures de traitement des bagages de soute à l'aéroport de Lomé, à l'instar des autres aéroports du monde, les agents comptoirs en charge de l'enregistrement des passagers soumettent ces derniers au questionnement du genre : « *Avez-vous fait vos bagages vous-même ?* », « *Avez-vous reçu des effets d'autres personnes ?* » etc.

– Au poste d'inspection filtrage :

Certains articles, objets ou substances sont classés dans la catégorie des marchandises dangereuses. Ces marchandises au sol, dans les conditions normales de température et de pression, ne présentent aucun danger pour les passagers et l'aéronef. Mais en altitude, dans des conditions atmosphériques extrêmes (pression de l'ordre de 194 hpa et la température

de l'ordre de -56,5° C, contre 1013 hpa et 15°C au sol), ces marchandises peuvent prendre feu ou exploser mettant en danger la vie des passagers. Pour éviter ce genre de catastrophes, toutes les mesures sont prises pour que tout bagage introduit dans le système, en sorte dépouillé de tout article ou substance de cette nature.

Par ailleurs, à la nouvelle aérogare de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema, les salles d'embarquement sont situées à une distance très éloignée du poste de filtrage des bagages de soute. Ainsi, afin d'éviter des pertes de temps et des tracasseries inutiles aux passagers, des innovations technologiques sont introduites pour que tous ces d'articles dangereux et non déclarés par les passagers aux comptoirs d'enregistrement, soient identifiés et retenus par le personnel de sûreté en présence d'un représentant de la compagnie aérienne dont le vol est en cours de traitement. Une notice d'information est introduite dans le bagage ayant fait l'objet de fouille à la fin de l'opération pour informer le passager du traitement qui a été fait de son bagage, pour des raisons de sûreté et de respect de la clientèle. Des « *master keys* » ou (clés passe-partout) fournis par la **Transportation Security Administration (TSA)**, qui est l'organe en charge de la sûreté sur les aéroports américains, permettent d'ouvrir les bagages. Il convient de préciser que dans le cas où la « *master key* » ne peut pas servir à ouvrir le bagage, le cadenas est brisé. Toutefois, si la

nature de la valise ne permet pas l'ouverture par la « *master key* » ou le bris du cadenas, le passager est convoqué pour l'ouverture de son bagage.

– Au tri bagages :

Une fois stérilisés, les bagages de soute peuvent continuer leur chemin pour atterrir dans la zone de tri des bagages où ils peuvent être triés selon leur destination. A la fin des opérations de tri, les bagages sont entreposés dans des conteneurs scellés et escortés jusqu'aux aires de stationnement où ils seront chargés à bord de l'aéronef.

– Le chargement des bagages :

Toutes ces opérations se déroulent sous vidéosurveillance et sous la vigilance des personnels de l'ASAIGE (la police et la gendarmerie), du personnel des compagnies aériennes et celui de la société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT). Tous les articles des passagers retenus dans les bagages de cabine ou de soute sont disponibles à l'ASAIGE et peuvent être restitués au passager sur demande. Toutes ces mesures sont prises pour que les passagers puissent continuer par voyager et que les avions puissent continuer à atterrir et à décoller sur la piste de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema en toute sécurité et comme cela se passe sur tous les aéroports du monde.

Kpadé BAVI

A LA DECOUVERTE DES SERVICES OPERATIONNELS DE L'ASAIGE

L'Autorité de sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (ASAIGE) est chargée de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE). Ces mesures de sûreté qui sont un ensemble de contrôles et de vérifications effectués afin d'assurer la protection des personnes et des biens en vol et au sol revêtent, au-delà de leur aspect réglementaire, une importance particulière dans le contexte mondial de terrorisme ambiant. Ainsi, pour accomplir sa mission, l'ASAIGE dispose des personnels civils et militaires des services de gendarmerie, de police, d'immigration, de douanes et des artificiers mis à sa disposition et qui interviennent à l'aéroport.

D'une manière générale, il est admis que les mesures de sûreté s'appliquent au départ des aéroports. Les contrôles effectués à l'arrivée sont des contrôles de sécurité nationale et de déclarations douanières.

Dans le présent article, nous vous proposons de découvrir le fonctionnement des services opérationnels qui relèvent de l'ASAIGE et qui assurent les vérifications et contrôles à l'entrée du territoire togolais. Les autres services opérationnels opérant à l'aéroport feront l'objet d'une présentation ultérieure. Ainsi, à l'arrivée à l'aéroport de Lomé, une personne

rencontrera successivement, après l'institut national d'hygiène (un service d'Etat), le service d'immigration, les douanes et autres services.

• Le service d'immigration :

Le personnel du service d'immigration (policiers et gendarmes), relevant de la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN), est chargé d'assurer les formalités de police (émigration et immigration) des passagers, en contrôlant les documents de voyage à l'arrivée et au départ, aux points de contrôle prévus à cet effet. Ce contrôle documentaire marque l'arrivée sur le territoire togolais



et est sanctionné par l'apposition d'un visa d'entrée pour les voyageurs de nationalité étrangère et d'un enregistrement pour les voyageurs de nationalité togolaise.

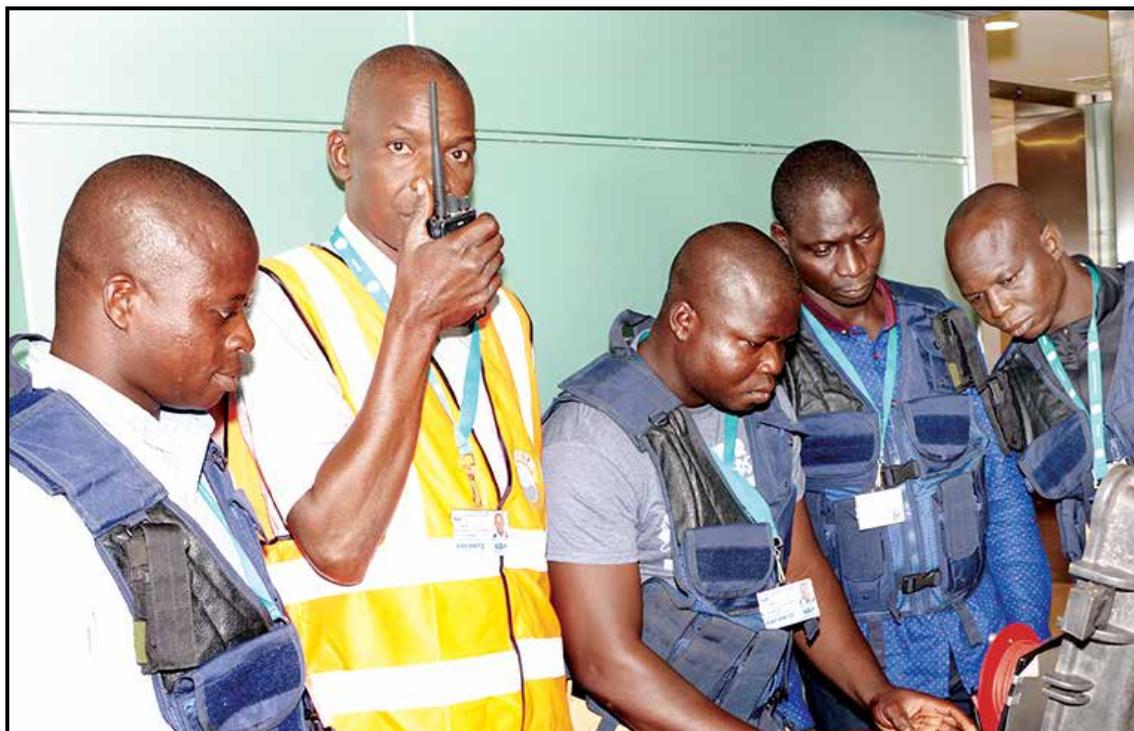
Du point de vue des textes réglementaires de la sûreté, le service d'immigration a obligation de communiquer à l'Autorité de sûreté, les informations relatives aux passagers suspects.

• Les douanes togolaises :

Les agents des douanes togolaises ont pour mission de vérifier la régularité des importations et exportations. En effet, les marchandises qui entrent sur le territoire douanier ou qui en sortent sont passibles, selon le cas, des droits et taxes d'entrée et de sortie inscrits au tarif extérieur commun. Le contrôle effectué par les services douaniers de l'AIGE est un contrôle à but économique qui vise la déclaration et la liquidation des biens admis en dédouanement avant leur entrée sur le territoire togolais ou leur sortie. Ils sont chargés de surveiller aussi les activités économiques en hors taxes. (Boutiques Hors Taxes)

Par ailleurs, les services de douanes sont tenus de rendre compte à l'Autorité de sûreté, de toute découverte d'armes, d'explosifs et autres engins, articles ou substances dangereux.





• Les artificiers :

Un autre service opérationnel de l'ASAIGE est celui des artificiers. Les artificiers sont présents dans toutes les zones de l'AIGE. Leur mission principale est d'enlever et/ou désamorcer les engins explosifs suspects ou non, de détruire ou éliminer les colis abandonnés ou non accompagnés et les objets suspects.

Les artificiers travaillent en étroite collaboration avec les autres services opérant sur la plateforme aéroportuaire qui les renseignent sur la découverte des articles ou colis abandonnés. Ils participent aux interventions armées.

Il convient de préciser qu'à l'instar des autres services opérationnels, le service d'immigration, les douaniers et les artificiers sont tenus de porter assistance, en cas de besoin, à toute structure ou à toute personne évoluant à l'intérieur des aéroports, de participer aux interventions armées et de signaler à

l'Autorité de sûreté tout comportement suspect sur la plate-forme aéroportuaire. Ils ont aussi obligation d'élaborer et de soumettre à l'approbation de l'organe de coordination un plan conjoncturel permettant d'intervenir en cas de situation de crise.

En outre, les personnels d'autres services de l'Etat opérant sur la plateforme aéroportuaire travaillent en collaboration avec les agents des services opérationnels. Tel est le cas de l'institut national d'hygiène (INH) dont les agents constituent la première interface que rencontrent les passagers à l'arrivée. Ils sont chargés des contrôles de vaccination en application de la politique nationale de veille sanitaire. En situation de crise épidémiologique (par exemple, l'épidémie de fièvre à virus Ebola en 2015), ils appliquent les mesures de gestion sanitaire décidées au plan national.

(À suivre)

Tchontchoko NAPO-KOURA

Séminaire de renforcement des capacités

UTILISATION DES DRONES : ENJEUX ET DÉFIS



L'utilisation des drones à travers le monde est devenue très fréquente. L'essor de ce secteur d'activités et le nombre sans cesse croissant des exploitants des drones inquiètent les autorités compétentes des différents pays. En effet, quand on y pense, de nombreuses questions se posent, à savoir : Quand peut-on légalement les utiliser ? Jusqu'où respectent-ils la vie privée, quand on sait que l'on peut survoler une propriété pour prendre des images ? Est-ce que l'autorisation est toujours demandée ? Bref, quels sont les enjeux et défis liés à l'utilisation des drones ?

C'est pour avoir des réponses à ce genre de questions qu'un séminaire a été organisé du 06 au 08 Février 2018 à Paris par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), à l'endroit des autorités de l'aviation civile des pays francophones de l'Union Européenne, d'Afrique, d'Asie, de l'Amérique, et des constructeurs et exploitants des drones. En effet, ledit séminaire, auquel a pris part le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA, coordonnateur de l'ASAIGE, avait pour objectif de présenter des dispositions réglementaires prises par les autorités françaises pour encadrer les

activités du secteur des drones sans remettre en cause son développement. C'était également l'occasion de partager les expériences sur la mise en œuvre de la réglementation en vigueur et de présenter les perspectives, relativement à la réglementation et aux innovations technologiques

dans ce secteur.

Au programme, étaient inscrites plusieurs thématiques, à savoir : les caractéristiques générales de la filière et de l'activité des drones en France ; les enjeux de la surveillance de l'activité des drones en France et dans le monde ; les enjeux de l'information du public sur les règles applicables ; les méthodes de lutte contre les événements indésirables et les témoignages des professionnels (constructeurs, exploitants et aéroports) sur l'activité drones.

Il faut préciser que même si l'homme n'embarque pas

dans les drones (aéronefs pilotés à distance), il reste au cœur du système qui lui fournit moult informations destinées à des usages divers.

En France par exemple, ces drones sont généralement utilisés pour des activités particulières comme la livraison des colis, l'inspection des rails et réseaux électriques, la surveillance des plantations, les patrouilles et les couvertures sécuritaires, les spectacles, les opérations de secours et de douanes, la surveillance des plateformes, le loisir...

Malheureusement, les drones sont aussi utilisés à des fins malveillantes comme la piraterie, les trafics de drogues et de capitaux, l'introduction des objets interdits dans les prisons, les actes terroristes, l'espionnage...

Par ailleurs, l'activité des drones peut engendrer l'insécurité au regard des incidents susceptibles de survenir, tels que les risques de collision avec les autres aéronefs et les chutes sur les personnes au sol.

Conscientes de ces impacts négatifs, les autorités de la DGAC ont entrepris depuis 2012, une démarche tendant à mieux l'encadrer et à la rendre plus professionnelle

et moins risquée pour les personnes, les biens et les installations sensibles. Pour ce faire, elles ont opté pour une réglementation nationale adaptée et progressive en matière de fabrication et d'exploitation des drones. Cette réglementation ne couvre que l'activité professionnelle ou l'exploitation des drones pour des activités particulières autres que le plaisir.

Ainsi, tout exploitant de drones, à titre professionnel, doit non seulement faire une déclaration auprès de l'autorité compétente mais aussi se conformer à un certain nombre d'exigences réglementaires telles que la formation du télépilote, la présentation du bilan annuel des activités avec notification des incidents, les renseignements sur les missions opérationnelles... et l'autorisation de la DGAC pour les activités particulières hors vue et pour des dérogations exceptionnelles. Il importe de souligner qu'en fonction des circonstances, des dérogations sont accordées pour utiliser des drones à des fins de missions de secours, de sauvetage, de douanes, de police ou de sécurité publique. Toutefois, des mesures sont prises par la DGAC

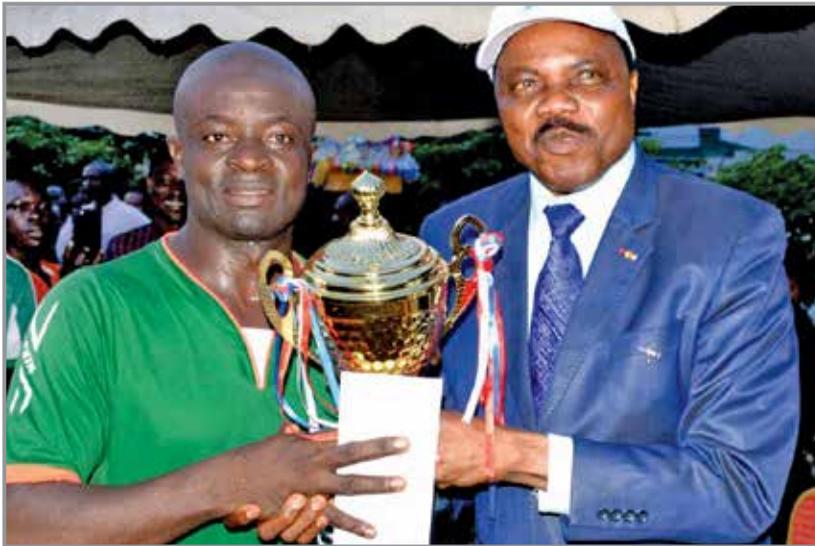
pour empêcher les activités des drones malveillants. Celles-ci consistent en la détection, l'identification, le brouillage, l'interception et la destruction, si besoin est, du drone.

Aussi, compte tenu des enjeux économiques et sociaux, la Communauté Européenne veut introduire les drones dans l'espace aérien des aéronefs habités pour le transport urbain, le fret et la poste. Ces enjeux de modernisme et d'évolution des technologies rendent très complexes les questions de la gestion de l'espace aérien, la sécurité et la sûreté ainsi que les nuisances sonores, et augmentent les défis des constructeurs qui doivent dorénavant intégrer tous les paramètres sécuritaires. Il importe aussi de créer des systèmes performants pour assurer la communication entre les différents acteurs à l'instar du système de l'aviation civile. Tout compte fait, l'introduction des drones dans l'espace aérien à des fins de transport aura, sans nul doute, un impact sur la quasi-totalité des annexes de l'OACI ; notamment dix-huit (18) des dix-neuf (19) annexes.

Yatimpou DJATO

Tournoi de football à l'aéroport de Lomé

ASAIGE FC sacrée championne



détermination de ses services à tout mettre en œuvre pour accompagner les différents acteurs de la plateforme aéroportuaire, en leur assurant un cadre sûr et sécurisé pour leurs activités.

Une autre activité inscrite dans le cadre des festivités marquant ce 10e anniversaire a été la journée porte ouverte. Celle-ci a eu lieu le 19 décembre 2017. Ont pris part à cette journée, plusieurs structures dont l'Autorité de Sureté de l'Aéroport



L'année 2017 a marqué le 10e anniversaire de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo (ANAC-Togo). Pour célébrer cet événement, plusieurs activités ont été organisées dont un tournoi de football qui a vu la victoire finale de l'équipe de l'ASAIGE sur celle de l'ANAC, par un score de 2 buts à 1. Une opportunité saisie par les dirigeants des deux structures pour féliciter tous les joueurs

pour leur esprit d'équipe et appeler tous les personnels à plus d'ardeur au travail, à plus de collaboration pour conserver les nombreux acquis qui font de l'aéroport un point attractif pour de nombreuses compagnies aériennes. Le coordonnateur de l'ASAIGE, le Lt-col Langbatibe BOLIDJA, n'a pas manqué d'exprimer sa fierté de voir son équipe remporter pour la deuxième fois consécutive la coupe. Ce dernier a réitéré sa volonté et la

International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE), l'organe de coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur ledit aéroport.

Il convient de souligner que l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma regorge de plusieurs acteurs dont les activités, loin de s'opposer, se complètent pour le grand bonheur des passagers.

Tellah Waké SINGO

QUELS VACCINS FAIRE AVANT LE VOYAGE A L'ETRANGER ?



Lorsque vous voyagez à l'étranger, il est possible que vous soyez exposé à certaines maladies qui peuvent être prévenues par la vaccination. Il est donc conseillé de consulter un médecin ou de se rapprocher d'un centre de santé ou d'une clinique santé-voyage, de préférence six semaines avant votre départ. Vous aurez ainsi l'occasion non seulement de vérifier vos antécédents vaccinaux et de vous assurer que vos vaccins sont à jour, conformément au programme de vaccination de votre pays, mais aussi de discuter de vos préoccupations en matière de santé liées à votre voyage et d'évaluer vos besoins en fonction de votre destination et des activités prévues.

Vous pourriez avoir besoin de vaccins supplémentaires selon votre âge, les activités prévues au cours de votre voyage et les conditions locales. La prévention des maladies grâce à la vaccination est un processus qui se poursuit toute la vie.

LES VACCINS UNIVERSELS

Les vaccins universels sont les vaccins de base qui sont fortement recommandés ou carrément obligatoires, quelle que soit votre destination.

Le premier de ces vaccins est le **DTP**, un vaccin combiné contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, avec des rappels à 25, puis 45 et enfin 65 ans. Au-delà

de cet âge, un rappel est conseillé tous les 10 ans.

Le vaccin contre la **tuberculose (BCG)** entre également dans cette catégorie, que vous envisagiez de partir pour la Thaïlande, l'Australie ou une contrée d'Afrique tropicale. Même s'il n'est plus obligatoire dans certains pays comme la France, le fait de séjourner longtemps dans un pays à risque expose les enfants

de moins de 15 ans et les jeunes adultes à cette maladie qui tue environ 2 millions de personnes par an dans le monde. Ce vaccin offre une protection de 10 à 15 ans aux personnes vaccinées.

Enfin, le **ROR**, un vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole peut être administré dès l'âge de 12 mois. Cependant, si vous devez partir avec un bébé plus jeune, les poussées épidémiques en Europe et dans le monde incitent à la prudence et vous permettent de le faire vacciner même s'il est âgé de 6 mois. Le rappel se fait généralement au cours de la deuxième année de l'enfant, soit entre le 13e et le 24e mois.

LES VACCINS SPECIFIQUES

À l'opposé des vaccins dits universels, les vaccins spécifiques sont administrés aux voyageurs qui partent pour une destination spécifique. Il s'agit principalement des vaccins suivants :

- **La fièvre jaune** : ce vaccin est recommandé pour les voyageurs à destination des régions intertropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud comme la Colombie, le Venezuela, la Bolivie, le Panama, la Guyane, le Pérou ou le Brésil. Il peut s'administrer dès l'âge de 6 mois et offre une protection pour 10 ans au moins. Il faut un minimum de 10 jours entre la première vaccination et le départ.

- **Le paludisme** : même s'il n'existe pas de vaccin spécifique contre cette maladie qui sévit dans les régions tropicales et subtropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud, il est recommandé de consulter un médecin avant votre départ pour ces destinations car il pourra vous prescrire un traitement préventif et vous conseillera sur les produits répulsifs à emporter contre les moustiques.

- **La rage** : pour les personnes qui vont séjourner dans une zone géographique isolée d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Nord ou du Sud. Il faut faire 3 injections : la première, 28 jours avant votre départ (J-28), la seconde 7 jours (J-7) et la troisième le jour-même ou la veille (J-0). En cas de morsure d'un animal suspect, vous devrez recevoir 2 injections espacées de 3 jours. Sinon, le rappel se fait après 1 an et ensuite tous les 5 ans. Ce vaccin s'administre dès que l'enfant est en âge de marcher.

- **L'encéphalite japonaise** : conseillé pour ceux qui séjournent en saison de fortes pluies ou qui s'expatrient en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud, dans le nord de l'Australie, en Chine, au Japon, en Inde et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (la Nouvelle-Guinée occidentale, étant sous souveraineté indonésienne). Le vaccin peut être administré dès l'âge de 1 an avec un rappel tous les 2 ans. L'injection doit se faire au plus tard 10 jours avant le départ.

- **L'hépatite A** : ce vaccin s'adresse aux voyageurs à destination de l'Amérique centrale

et du sud, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique. L'injection peut se faire juste avant le départ, elle offre une protection pendant 10 ans et s'administre dès l'âge de 1 an.

- **L'hépatite B** : vaccin recommandé à ceux qui accomplissent un séjour prolongé et fréquent dans les pays à risque d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Océanie et également d'Amérique du Nord et du Sud. Il n'existe pas d'âge minimal pour bénéficier des 2 injections qui s'effectuent à 1 mois d'intervalle. Le rappel se fait 6 mois plus tard, offrant une protection pour 5 ans.

- **Les infections invasives à méningocoques** : cela concerne les personnes qui voyagent dans la zone sahélienne en Afrique et celles qui effectuent un pèlerinage à la Mecque où il est obligatoire. Il peut s'administrer dès l'âge de 2 ans, idéalement quelques semaines avant le départ car son temps d'incubation est de 10 jours. Il protège de la maladie pour une durée de 3 ans.

- **L'encéphalite à tiques** : vaccin destiné aux individus qui séjournent en zone forestière ou rurale du nord de la Chine, du nord de l'Asie centrale, du nord du Japon, de l'Europe septentrionale, centrale et orientale. Il se réalise en 3 injections qui doivent être étalées avant le départ : la première, 3 mois auparavant (J-90), la seconde 1 mois avant (J-30) et la dernière dans les jours précédents le départ. Le rappel se fait entre le 5e et le 12e mois après la première injection.

- **La grippe saisonnière** : ce vaccin est particulièrement recommandé pour les voyageurs à risque comme les personnes âgées ou celles qui souffrent de maladies chroniques et qui voyagent pendant la saison où la grippe sévit. Il s'administre au moins 15 jours avant le départ avec une seule injection sauf pour les enfants de moins de 9 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe, ils devront recevoir une seconde injection un mois après la première.

Si vous ne savez pas vraiment quel(s) vaccin(s) correspond (ent) à votre destination, vous pouvez utiliser la carte interactive créée par l'Institut Pasteur (disponible sur le site www.pasteur.fr) et qui répertorie, pour chaque pays, ses recommandations.

LE CERTIFICAT DE VACCINATION

A l'instar du Togo, certains pays africains tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Rwanda, l'Angola, etc. conditionnent l'entrée sur leur sol à la présentation d'un certificat de vaccination. Celui-ci vous est remis quand vous vous faites vacciner contre la fièvre jaune qui est le seul vaccin exigé par le règlement sanitaire international. Ce certificat est valable pour une durée de 10 ans.

Source : Internet

Tyhiria BOKOSSA

FAITS DIVERS

Le guidage Radar ASECNA

Depuis ce 1er mars 2018 à 0h 1mn, l'espace aérien supérieur togolais bénéficie d'un guidage radar au bénéfice des aéronefs. Une mise en œuvre de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) qui offre des avantages comme la réduction des normes de séparation horizontale entre aéronefs de 10mn à moins de 2mn.

Selon le Colonel Gnama LATA, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), cette nouvelle disposition est un pas en avant pour la sécurité de la navigation aérienne et permettra une économie des aéronefs en carburant.

L'aboutissement de ce projet est le fruit d'un processus marqué par l'acquisition des équipements de communication et de surveillance radar, la formation des contrôleurs et des techniciens de maintenance, et l'organisation des études de sécurité.

Source : *tvt.tg*

Lancement du réseau internet TEOLIS

Le Togo enregistre une nouvelle entrée dans les rangs des fournisseurs de réseau internet. Il s'agit de la société Téolis. La venue de cet opérateur donne l'opportunité aux consommateurs d'avoir davantage de choix entre les fournisseurs de réseau internet au Togo.

Les activités de cette société, 100% togolaise, ont été lancées le 23 février 2018 à Lomé par le ministre des mines et de l'énergie. La société de réseau internet Téolis s'installe désormais au Togo pour offrir du haut-débit et révolutionner la communication.

Le lancement de ce nouveau réseau répond à la volonté manifeste du gouvernement de faire du Togo un « hub logistique » développant des infrastructures numériques performantes et adéquates pour une promotion conséquente du secteur privé. Ceci en vue de faire du numérique un levier de la modernisation de l'économie.

Source : *tvt.tg*

Un SDF dérobe près de 500.000 euros à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

Le 8 décembre 2017, un sans-abri avait dérobé près

de 500.000 euros en liquide à l'aéroport de Roissy. Il a été retrouvé, mais sans le butin qu'il dit s'être fait voler après avoir été enlevé, a-t-on appris d'une source proche de l'enquête.

Agé d'une cinquantaine d'années, ce sans-abri a été interpellé lors d'un banal contrôle d'identité dans la nuit du mardi 20 février 2018 dans un foyer de Seine-Saint-Denis.

La nuit du vol, alors qu'il fouillait les poubelles de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, il avait ouvert une porte menant à un sas sécurisé de la société de transport de fonds Loomis, où se trouvaient plusieurs sacs remplis de billets. Il était reparti avec deux sacs pleins, pour un montant évalué à 496.000 euros.

«Oui, j'ai volé l'argent, il y en avait plein», a-t-il reconnu en garde à vue. Après les faits, les enquêteurs avaient rapidement écarté la piste d'un coup monté, avec des complicités internes, privilégiant celle du coup de chance.

Source : *lefigaro.fr*

Deux avions se percutent au sol à l'aéroport de Toronto

Un appareil en remorquage sur le tarmac de l'aéroport Pearson de Toronto a percuté le vendredi 05 janvier 2018, un autre avion avec 174 personnes à bord et un feu s'est déclaré sans faire de victime, ont indiqué les compagnies et l'aéroport.

Le Boeing B737 de la compagnie canadienne WestJet avec 168 passagers et six membres d'équipage en provenance de Cancun (nord-est du Mexique) attendait sur le tarmac quand il a été heurté par un appareil de Sunwing, une autre compagnie canadienne, peu après 18 heures locale.

Les services de secours ont rapidement été sur place pour circonscrire cet incendie. Les passagers ont donc été évacués par les toboggans d'évacuation d'urgence, a indiqué la compagnie WestJet. Sur des images postées sur les réseaux sociaux depuis l'appareil de WestJet, des flammes apparaissaient en bout d'aile d'un appareil.

Source : *ledauphine.com*

Textes rassemblés par *Dzighbode Kossiwa AVEKO*

SOLUTIONS DES JEUX N°004

Enigme

La famille et la barque (d'une capacité de 100kg)

Soit A le père (100kg), B la mère (100kg), C (50kg) et D (50kg) les deux fils.

D'abord, C et D partent ensemble (100kg) et C (50kg) revient avec la barque.

Puis, A (100kg) part seul et D (50kg) revient avec la barque.

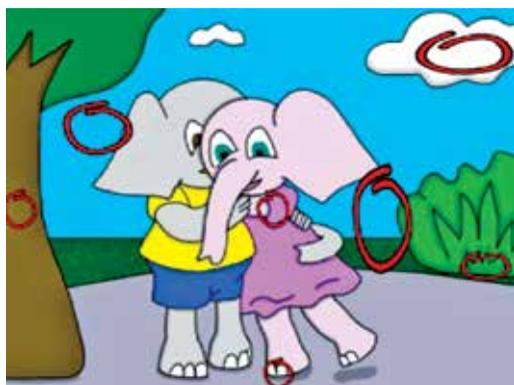
Ensuite, C et D repartent ensemble (100kg). Et C (50kg) revient, laissant la barque à B.

B part toute seule (100kg) et D (50kg) revient avec la barque.

Enfin, C et D repartent ensemble (100kg).

Jeu des 7 erreurs

Ci - contre les erreurs du jeu n° 4 entourées en rouge



Sudoku

6	5	3	4	7	8	9	1	2
7	1	8	2	9	5	3	6	4
4	9	2	6	1	3	5	7	8
5	2	6	9	8	1	7	4	3
1	7	9	3	4	6	8	2	5
3	8	4	7	5	2	6	9	1
8	6	5	1	2	7	4	3	9
9	3	1	5	6	4	2	8	7
2	4	7	8	3	9	1	5	6

Mots mêlés

O	K	P	G	T	W	L	E	B	O	N
S	R	T	I	H	D	N	A	G	M	X
I	X	R	S	C	F	L	P	S	E	G
C	D	S	A	M	A	R	X	L	N	E
N	M	A	H	Z	E	S	E	S	D	I
I	O	O	R	G	I	D	S	I	E	S
V	D	N	N	Q	N	P	C	O	L	S
A	X	L	T	E	S	X	D	T	E	E
D	G	P	A	S	T	E	U	R	I	N
R	P	H	F	V	E	Y	D	U	E	H
T	B	E	L	L	I	N	I	O	V	O
C	H	K	I	V	N	V	N	C	E	W
A	R	M	S	T	R	O	N	G	L	E
Z	F	L	G	X	Y	M	F	R	Z	R

GANDHI PIZARRO BELLINI COURTOIS
 EINSTEIN DAVINCI HAENDEL MARX
 PASTEUR ARMSTRONG
 EISENHOWER PICASSO MENDELEIEV
 MONET NOBEL VIVALDI

JEUX N°005

Enigme

Dans une pièce, une lampe est fixée au mur. Vous êtes dans la pièce à côté où 3 interrupteurs sont à la position éteinte. Un seul de ceux-ci allume la lampe. Comment faire pour déterminer lequel est connecté à la lampe en n'entrant qu'une seule fois dans la pièce où se trouve la lampe ?

Attention ! Vous n'avez aucun outil en votre possession.

Jeu des 7 erreurs

Retrouvez les 7 différences sur les 2 images ci-contre



Sudoku

6			7			2
		2	5			
	9					7
5	2	9	1		4	3
1	7	3	6		2	5
3	8	7	2		9	1
	6					3
		5	4			
2			3			6

Comment jouer ?

La seule règle qu'il convient de garder toujours à l'esprit est la suivante : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9 ; les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, chacun des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

Mots mêlés

Retrouvez les mots cachés en reliant les lettres

X	N	Y	L	O	V	L	I	W	K	D
C	U	N	H	L	Z	R	O	C	A	O
H	Z	E	A	K	T	T	A	R	A	R
I	E	T	S	I	A	B	C	T	E	N
E	D	T	R	S	B	N	S	C	N	I
N	I	O	J	W	E	M	P	H	G	T
S	K	M	R	D	I	R	S	U	O	H
A	P	R	A	E	L	L	A	B	G	O
U	Y	A	X	T	L	N	E	P	I	R
V	D	M	Y	T	E	R	S	C	C	Y
A	X	H	R	A	G	O	N	D	I	N
G	E	R	J	H	U	K	P	G	X	Q
E	L	O	I	C	U	L	F	S	R	U
D	T	B	X	V	E	U	I	W	D	E

Jeux proposés par Yatimpou DJATO

Bienvenue à



*l'Aéroport de référence
en matière de Sûreté et de
Sécurité aéroportuaires*



**AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA**

99, rue 243 Tokoin Wuiti - 01 B.P. 1029 Lomé 01 - Tél. +228 22 26 26 20
Fax: +228 22 26 26 22 - Email: contactasaige@asaige.tg
site web: www.asaige.tg / n° vert. 8202





Une véritable Classe Affaire



Plus de confort

Pour **mieux** prendre soin
de **VOUS**

